

N° 2023/02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 20 février 2023

Par suite d'une convocation en date du 14 février 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 20 février 2023 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX, pour le début du Conseil Municipal à 19h50.

Etaient présents :

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| M. CROS Samuel | Mme CHIVELAS Brigitte |
| M. DEDIDIER Sylvain | Mme GAGNARD Céline |
| M. FLECHON Vincent | Mme GIGON Christine |
| M. HERNANDEZ Guy | Mme LEVEQUE Marie-José |
| M. LECOMTE Marc | Mme NURY Cassandra |
| M. LEFEBVRE Jacques | Mme ROSE-LEVEQUE Christelle |
| M. THÉRY Jacques | Mme SAUVEBELLE Sarah |
| M. VOLLE Stéphane | Mme VALLIER France |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. CROS Samuel

M. AUBERT Michel a donné procuration à Mme GIGON Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 02-20/02/2023**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 1 abstention (Madame Sarah SAUVEBELLE) et 3 voix contre (Monsieur Sylvain DEDIDIER, Monsieur Guy HERNANDEZ et Monsieur Jacques LEFEBVRE)

- **Approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2022.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE
Maire

Christine GIGON,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 007-210700720-20230220-2023_02-DE

